



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2008-0387

NOM : DEVRINOL

450 SC

dossier lié n° 8800603

Maisons-Alfort, le 9 avril 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
DEVRINOL 450 SC, n° 2008-0387**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 27/03/2008 d'un dossier, déposé par CEREXAGRI, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation DEVRINOL 450 SC.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence COLZAMID, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8800603, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour DEVRINOL 450 SC est bien strictement identique à celle déclarée pour COLZAMID ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation DEVRINOL 450 SC, présentée par CEREXAGRI, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit COLZAMID.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND